



MAISON DU JEUNE CITOYEN
FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES ET ATELIERS
ANNEE 2022/2023



NOM de l'enfant :

PRENOM :

Ecole :

Date de naissance :

☐ Nouvelle inscription pour l'année scolaire en cours

☐ Autorise la diffusion de l'image et de la voix

☐ N'autorise pas la diffusion de l'image et de la voix

☐ Autorise mon enfant à rentrer seul de l'activité

☐ N'autorise pas mon enfant à rentrer seul de l'activité

Temps libre après l'école et le mercredi

3ème trimestre : du lundi 3 avril au vendredi 7 juillet 2023

Pour les 6-11 ans

INSCRIPTION TRIMESTRIELLE PAYANTE

Merci de cocher la
ou les inscriptions

Lundi	16H30 à 18H	Echecs	
		Escrime *	

* Les enfants sont à chercher à la Cour Elmia
31a rue Principale - salles 1 et 2

Mardi	16H30 à 18H	Récré arts plastiques	NEW	
	17H à 18H	Tennis de table *	NEW	
	17H15 à 18H15	Escalade *		

* Les enfants sont à déposer et à chercher
au complexe Nelson Mandela

Mercredi	8H30 à 10H	Multi-activités	
	10H à 12H	Globe-trotters	NEW
	10H à 11H	Haut et fort !	
	11H à 12H	Natation *	
	11H à 12H	Natation *	
	14H à 16H	La Terre entre nos mains	NEW
	14H à 16H	Regard photo	
	14H à 15H15	Roller débutants	
	15H15 à 16H30	Roller confirmés	
	16H à 18H	Multi-activités	

* Les enfants sont à déposer et à chercher
au Centre Nautique de Schiltigheim - 9 rue de Turenne

Jeudi	16H30 à 18H	Tennis	
Vendredi	17H à 18H	Yoga *	

* Les enfants sont à déposer et à chercher à la Cour Elmia
31a rue Principale - salle B

INFORMATIONS PRATIQUES ET REGLEMENT INTERIEUR

► Pour s'inscrire :

Vos démarches d'inscription sont désormais simplifiées via l'Espace Citoyen Premium

Vous avez la possibilité d'y déposer tous les documents administratifs nécessaires pour ensuite finaliser votre inscription sur rendez-vous.

Aucun document incomplet ne sera accepté (cf. liste des documents requis sur le programme)

Seuls les parents à jour dans leurs paiements peuvent procéder à une inscription.

Aucune inscription n'est possible par mail ou par téléphone.

Les inscriptions ont lieu :

– Pour le Temps libre ; dans les 15 jours qui précèdent le début de chaque trimestre,

– Pour l'atelier Citoyen dans ma ville ; à l'année (en cours d'année se renseigner),

☒ Pour le Multi-activités ; uniquement pour les enfants inscrits à une activité du mercredi, le matin ou l'après-midi

Condition d'âge des enfants

Peuvent s'inscrire à notre programme les enfants inscrits à l'école élémentaire en 2022/2023 jusqu'à leur 12 ans.

► Concernant les tarifs : ils varient selon le quotient familial.

< à 500 €	15,00 €	23,00 €
de 500 à 1 000 €	15,00 €	23,00 €
de 1 000 à 1 500 €	18,00 €	30,00 €
de 1 500 à 2 000 €	19,00 €	31,50 €
> à 2 000 €	20,00 €	33,00 €
HORS COMMUNE	40,00 €	66,00 €

Pour les schilikois : réduction de 10% sur la facture globale à partir du 2ème enfant

► Concernant la facturation :

Elle est forfaitaire et trimestrielle.

Une fois l'inscription faite, tout trimestre est dû.

- Une activité ne peut démarrer que si le quota minimum d'inscrits en début de trimestre est atteint. Dans le cas contraire, elle est annulée pour le trimestre.
- En cas d'absence d'un intervenant en cours de trimestre, une solution de remplacement est toujours recherchée. Toutefois, si ce n'est pas possible, aucune déduction ne peut s'appliquer au tarif forfaitaire trimestriel.
- Les inscriptions ne peuvent être ni modifiées ni annulées sauf sur présentation d'un justificatif (ex. certificat médical) à produire avant la date de démarrage de l'activité. En cours de trimestre, aucune déduction ne peut s'appliquer au tarif trimestriel.

► Concernant les retards / absences :

Afin d'assurer le bon déroulement de nos activités, nous vous remercions d'être ponctuels et de prévenir la Maison du jeune citoyen en cas de retard ou d'absence au **03 88 83 84 80** ou par mail : mjcs@ville-schiltigheim.fr

Concernant la prise en charge des enfants :

- Les enfants sont accueillis **10 min.max.** avant le démarrage de l'activité et doivent être cherchés à la fin de l'activité sauf s'ils ont l'autorisation de rentrer seuls, ou s'ils sont inscrits au multi-activités du soir.

En dehors de ces horaires, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de la Maison du jeune citoyen.

► Concernant les tenues :

Pour les activités artistiques et les multi-activités

>> Prévoir une tenue extérieure et des chaussures de marche

Pour des raisons de sécurité, un enfant non équipé ne pourra participer à l'activité.

Je, soussigné-e,, reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur. Fait à Le :

Signature du représentant :